



## **FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE**

Région des Pays de la Loire  
Maison des syndicats, place de la gare de l'état,  
44276 Nantes CEDEX 2  
tél. 02 40 35 96 55

### **Déclaration de la FSU au Comité Technique Académique du 14 janvier 2016.**

Monsieur le Recteur, mesdames et messieurs les membres du CTA.

Il y a un an, le CTA s'ouvrait sur des déclarations qui condamnaient unanimement les attentats commis quelques jours plus tôt à Paris et qui soulignaient, du moins était-ce le cas de la nôtre, la nécessité de mener un travail de fond, interrogeant les politiques menées depuis des années, pour avancer dans la construction d'un vivre ensemble réel. Aujourd'hui, alors que de nouveaux attentats nous ont encore bouleversés, nous sommes obligés de regretter et même de condamner la posture adoptée par le premier ministre qui ne cesse de répéter qu'aucune explication n'a de raison d'être car tenter d'expliquer, ce serait commencer à excuser. Ce discours est effrayant de la part d'un responsable politique de premier plan. Comment prétendre combattre un mal, le djihadisme, sans chercher à en connaître toutes les composantes, à en analyser les ressorts, à l'appréhender dans sa globalité, bref à le comprendre. Pour les professionnels de l'éducation que nous sommes, il résonne comme une négation de nos missions. Cet aveuglement coupable rejoint celui qui promeut la déchéance de nationalité pour les binationaux coupables de crimes terroristes. La portée symbolique de cette mesure, dont tout le monde reconnaît la totale inutilité, est double. D'une part, elle stigmatise de fait une partie de nos concitoyens en raison de leurs origines, ce qui est intolérable et contraire aux principes énoncés dans l'article 1 de la constitution. D'autre part, elle signifie que ce mal que nous combattons nous est extérieur. En cela, elle ne fait que nier une réalité dérangeante au plus haut point : une grande partie des auteurs des attentats sont nés en France, y ont grandi et ont fréquenté l'école de la république. La détention d'une autre nationalité n'y change rien et les déchoir de leur nationalité Française ne réglera aucun problème.

D'autre part, la prorogation de l'état d'urgence, son inscription dans la constitution et les annonces de nouvelles mesures sécuritaires, pérennisent une situation d'exception bien au-delà de ce qu'imposait légitimement la réaction aux attentats de novembre 2015. La FSU dénonce tous les abus résultant de cet état d'exception dans des contextes qui n'avaient rien à voir avec la lutte contre le terrorisme ou la prévention de tels actes.

Dans le champ qui nous concerne plus directement, ce début d'année est marqué par une nouvelle baisse des salaires nets du fait d'une nouvelle augmentation du prélèvement pour pension civile, et ceci après 5 années de gel du point d'indice et de baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le rendez-vous salarial de février, réclamé par la FSU dans le cadre des discussions PPCR, doit impérativement mettre fin à ces dégradations et lancer un processus de revalorisation et de rattrapage sur la durée. Les personnels ont des attentes fortes concernant les discussions qui vont s'ouvrir et c'est à cette fin que la FSU s'engage dans la journée de mobilisation du 26 janvier pour les salaires et le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Ce 26 janvier sera aussi l'occasion pour l'ensemble des collègues du second degré de manifester une nouvelle fois leur opposition à la réforme du collège. Nous ne désespérons pas en effet que Mme la ministre finisse par entendre raison et cesse



## **FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE**

Région des Pays de la Loire  
Maison des syndicats, place de la gare de l'état,  
44276 Nantes CEDEX 2  
tél. 02 40 35 96 55

de s'enfermer dans la mise en œuvre d'une réforme qui rassemble toujours plus d'acteurs contre elle. Les échos des journées de formation continuent de montrer que plus les questions sont précises, moins les réponses apportent d'éclaircissements et lèvent les angoisses. Comme le montre la carte des langues dont nous parlerons plus tard, la mise en œuvre se fait aux forceps au prix de torsions de la lettre même de la réforme pour tenter de désamorcer certaines oppositions. Il est encore temps de mettre fin au gâchis et d'éviter un fiasco total, car chacun sait que toute réforme qui n'est pas portée par celles et ceux à qui il incombe de la mettre en œuvre, est d'une façon ou d'une autre vouée à l'échec. Il faut donc sortir de cette spirale en ouvrant d'urgence de nouvelles discussions pour une autre réforme du collège.

Venons-en aux points inscrits à l'ordre du jour de ce CTA :

### ***Premier degré.***

L'équilibre entre les territoires est menacé. La répartition de la dotation fait apparaître clairement votre choix du développement d'une métropole au détriment de tous les départements ruraux. Depuis des années vous avancez le dogme de l'harmonisation des P/E départementaux, indicatif trompe-l'œil quand on compare des territoires très différents. La réalité apparaît plus concrètement lorsque l'on observe la répartition des moyens : là où la Loire Atlantique envisage de renforcer ses RASED, ceux-ci sont exsangues en Mayenne où plus aucune formation au CAPA-SH n'est possible depuis cinq ans ; les seuils d'ouvertures et de fermetures de classes sont les plus élevés de l'académie en Vendée ; La Loire Atlantique bénéficie de 300 Aides à la direction quand les autres départements n'en n'ont aucune...

L'effort spécifique à faire en matière de création de postes pour la Loire Atlantique n'est plus à démontrer, mais il ne doit pas l'être en sacrifiant le reste de l'académie. Il est urgent que ce déséquilibre entre la Loire-Atlantique et les autres départements soit pris en compte. Nous revendiquons deux dotations distinctes : 200 postes pour la Loire-Atlantique et une centaine pour les autres départements. Une dotation de moyens doit répondre aux objectifs visés. Si des moyens supplémentaires sont envisagés pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les classes, la reconstitution des RASED, l'ouverture des classes spécialisées et la poursuite de la mise en place des dispositifs prévus dans le cadre de la loi de refondation de l'école, il faut que cela soit une réalité sur tous les territoires de l'Académie.

L'école publique, qui est la seule garante des valeurs de la République, doit bénéficier de tous les efforts en termes de moyens éducatifs. Vous évoquiez lors du CTA de bilan de rentrée l'équité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Cette approche n'est pas acceptable. Il s'agirait pour les uns d'accueillir, comme il se doit, toutes les populations dans leur diversité dans un cadre budgétaire contraint et pour les autres, de recevoir sur des bases faussées des élèves aux origines sociales et culturelles favorables à la réussite scolaire. Si l'Etat, la République, dans un contexte de laïcité réaffirmée, n'est pas en mesure



## **FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE**

Région des Pays de la Loire  
Maison des syndicats, place de la gare de l'état,  
44276 Nantes CEDEX 2  
tél. 02 40 35 96 55

d'orienter ses dépenses pour garantir l'égalité des chances de toutes les populations et en particulier des populations les plus éloignées de l'École, nous ne cesserons de créer des clivages propices à l'affaiblissement de notre République. L'équité consiste à donner à chacun ce qui lui est dû. En l'occurrence, ceux qui ont le moins doivent recevoir plus.

Une des priorités pour nos collègues est la baisse des effectifs et donc la baisse des seuils. C'est à cette condition que nous faciliterons la réussite de nos élèves.

### **Second degré.**

La dotation académique de 180 ETP pour 3318 élèves supplémentaires attendus, est inférieure à celle de 2015 (203 ETP pour 3073 élèves supplémentaires prévus). On pourrait dire en résumé que, plus il y a d'élèves moins les moyens augmentent, mais ce serait en deçà de la réalité. En effet, nous avons montré l'an dernier que la dotation positive de l'académie cachait en réalité une baisse de moyens puisqu'il manquait 172 ETP pour suivre la progression démographique. Cette année, le même calcul montre qu'il manque 170 ETP puisqu'il en faudrait 335 pour simplement maintenir les H/E, et que 165 sont prévus pour les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels. Il n'y a donc toujours pas d'inversion de la tendance. Les conditions de travail et d'étude vont continuer à se dégrader dans les établissements de l'académie.

### **Carte des Langues**

Comme nous l'évoquions plus haut, les documents présentés en CALV sont pour le moins surprenants en ce qui concerne les classes bilangues. Le nombre de sections maintenues est à la fois très supérieur à ce que l'application de la réforme laisse prévoir et inférieur à l'existant. Les incertitudes sont grandes sur ce sujet. Les discours tenus aux enseignants d'allemand font peser sur ceux-ci une pression que nous condamnons. S'il ne fait pas de doute qu'on n'ouvre pas une section pour « 2 ou 3 élèves », une chose est de constater le manque d'inscrits avant la rentrée et d'en tirer les conséquences, une autre est de conditionner dès aujourd'hui le maintien d'une section au résultat d'une « pêche » aux candidats dans les classes de CM2. Ceci vaut aussi pour les LV2.